

Un des principes que le gouvernement avance, c'est que cela doit favoriser le développement régional. Si l'on ne pose pas de bornes aux investissements étrangers, ils ne favoriseront pas le développement régional parce que l'industrie ira s'implanter à l'endroit choisi par l'investisseur lui-même.

● (1550)

On ne nous a pas dit à ma satisfaction ni à celle de nombreux autres Canadiens, quels avantages nous pourrions retirer de cette mesure. On nous a abreuvés de belles paroles et de théories, mais rien ne nous permet de croire que les choses vont mieux si l'on adopte ce projet de loi. En fait, plus on l'étudie plus on est porté à croire qu'il s'agit d'une mesure rétrograde et néfaste par rapport à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Si l'économie flanche, les succursales de ces sociétés étrangères seront les premières à licencier leur personnel. Elles s'inquiéteront beaucoup plus de leurs sièges sociaux dans d'autres pays et achèteront leurs produits à la société mère. Ces investisseurs étrangers ne seront pas autant portés que les entreprises canadiennes à maintenir leurs activités au Canada.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire participer à ce débat sur les amendements au projet de loi sur Investissement Canada que mon parti a présentés. Ils sont importants, car ils s'attaquent à toute la question du secret.

Comme je l'ai dit dans d'autres discours que j'ai prononcés au sujet de ce projet de loi, cette mesure est déplorable et elle représente un pas en arrière dans notre lutte pour maintenir notre identité culturelle et économique. Elle porte un coup dur à nos efforts pour conserver un Canada indépendant sur le plan économique.

Il n'y a pas que dans ce domaine que le gouvernement fait des efforts en ce sens. On retrouve la même politique régressive dans les compressions que le gouvernement impose aux organismes culturels et à la Société Radio-Canada ainsi que dans notre politique étrangère et notre politique de défense qui visent à retirer son indépendance au Canada. Ainsi, nous ne sommes nullement surpris de voir que le projet de loi C-15 porte atteinte à notre indépendance économique.

En ce qui a trait à ces amendements, je tiens à signaler combien il est étrange que les défenseurs de la veuve et de l'orphelin soient toujours dans l'Opposition. Lorsque les conservateurs étaient dans l'Opposition, beaucoup d'entre eux ont exhorté, à mon instar, le gouvernement à présenter le projet de loi sur la liberté d'information. Nous avons souvent travaillé en étroite collaboration avec des conservateurs de premier plan comme Walter Baker, afin d'obtenir que les libéraux s'engagent à rendre publics certains documents et à présenter un projet de loi sur la liberté d'information. Suite aux élections, les rôles sont inversés et on s'aperçoit que les défenseurs de la veuve et de l'orphelin dans l'Opposition sont maintenant les libéraux qui vantent les vertus de la liberté d'information et ce sont les conservateurs qui entravent toute tentative pour rendre notre société plus ouverte et libre.

La liberté d'information est essentielle dans une démocratie, car le public doit avoir toutes les données pour trancher une question. Il incombe à la société de définir la morale et les

Investissement Canada—Loi

normes à suivre et elle ne peut le faire que lorsque le public a tous les renseignements voulus pour prendre des décisions. La liberté d'information est essentielle dans une démocratie.

Vu la complexité croissante de notre société et le fait que tous ses éléments soit étroitement liés, chaque partie de notre structure socio-économique a des répercussions sur notre société toute entière. A titre d'exemple, toute décision que prend le conseil d'administration d'une société donnée touche non seulement les actionnaires et les investisseurs de cette société, mais aussi les employés, les consommateurs, la collectivité et en fin de compte le public. Par conséquent je n'accepte pas que l'on considère comme confidentiels la majorité des renseignements concernant ces entreprises.

Ces entreprises sont nombreuses à bénéficier directement d'importantes subventions du gouvernement et de dégrèvements fiscaux. Elles utilisent aussi l'infrastructure publique comme les réseaux routiers, ferroviaires et téléphoniques. Elles consomment les produits du système d'enseignement. A mon avis, elles ne pourraient pas exister sans l'État moderne qui assure tous ces services à l'ensemble de la collectivité. Voilà pourquoi je m'oppose à ce que l'on considère comme confidentiels une bonne partie des renseignements concernant ces entreprises.

Il importe à mon avis de divulguer ces renseignements, surtout lorsqu'il s'agit de capitaux étrangers. Par exemple, si une société étrangère prend des engagements à notre égard avant de faire l'acquisition de l'une de nos entreprises, il va sans dire que les travailleurs visés, la localité, les fournisseurs de l'entreprise et le public en général ont le droit d'en être mis au courant. Dans toute démocratie, le public est le dernier juge et il a donc le droit à ce titre d'être tenu au courant des faits, afin de porter un jugement en connaissance de cause.

Je voudrais en donner quelques exemples. Il y a quelques semaines, M. Stuart Smith du Conseil des sciences du Canada a comparu devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général. Il nous a appris qu'une certaine compagnie du Massachussets se proposait de faire l'acquisition de quelques petites entreprises canadiennes qui disposaient de peu de capitaux, mais avaient des connaissances technologiques poussées. Bon nombre de ces petites entreprises canadiennes ont obtenu soit des subventions directes du gouvernement au chapitre de la recherche et du développement, soit bénéficié de dégrèvements fiscaux, toujours aux fins de la recherche et du développement. La politique gouvernementale a toujours encouragé l'investissement public dans les jeunes entreprises canadiennes. Voilà pourquoi j'estime inacceptable que des sociétés étrangères s'en emparent. Le grand public a certes le droit de savoir que des sociétés étrangères comptent acheter ces entreprises que nous finançons à même les deniers publics. D'où l'importance de faciliter l'accès à l'information.

Je voudrais citer un autre exemple qui concerne l'environnement. Une société américaine spécialisée dans la destruction des déchets toxiques pourrait acheter une entreprise canadienne de même nature. Il arrive souvent aux États-Unis, comme on le sait, que des gangsters et des truands exploitent ces entreprises. Selon des témoignages recueillis par le Congrès des États-Unis, certains personnages peu recommandables se